

Les montants 2026 du plafond de la Sécurité sociale



© 2025 Les Echos Publishing

Le plafond de la Sécurité sociale, qui correspond, par exemple, au montant maximal de la rémunération prise en compte pour le calcul de certaines cotisations sociales (cotisation de retraite de base plafonnée, notamment), est revalorisé de 2 % au 1^{er} janvier 2026.

Aussi, à cette date, son montant mensuel s'établit à 4 005 € (contre 3 925 € en 2025) et son montant annuel à 48 060 € (contre 47 100 € en 2025).

Voici, en détail, le montant des différents plafonds de la Sécurité sociale qui s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Plafond de la Sécurité sociale pour 2026	
Plafond annuel	48 060 €
Plafond trimestriel	12 015 €
Plafond mensuel	4 005 €
Plafond par quinzaine	2 003 €
Plafond hebdomadaire	924 €
Plafond journalier	220 €
Plafond horaire ⁽¹⁾	30 €

(1) Pour une durée de travail inférieure à 5 heures.

À noter : à Mayotte, le montant du plafond mensuel de la Sécurité sociale est fixé à 3 022 € au 1^{er} janvier 2026.

[Arrêté du 22 décembre 2025, JO du 23](#)

© 2025 Les Echos Publishing